



Fédération des Sociétés
d'Assurances de Droit National Africain

F A N A F

Le Président

Dakar, le 24 décembre 2025

Mesdames et Messieurs
Les Présidents Directeurs Généraux ;
Les Directeurs Généraux ;
Les sociétés Membres de Droit de la FANAF

N/Réf : FANAF/BE/PDT/C.E.A/SG/EB/MF/2025/00181

Objet : Appel à candidatures pour le renouvellement
du Bureau Exécutif de la FANAF

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le mandat des membres du Bureau Exécutif de la FANAF arrive à échéance à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Fédération qui se tiendra du 09 au 11 février 2026 à Abidjan (République Ivoirienne).

Les candidats intéressés et qui répondent aux conditions, ci-après définies par les Statuts de la FANAF sont priés de bien vouloir faire parvenir leur candidature au Secrétariat Général de la Fédération à l'adresse : secretariatfanaf@fanaf.org au plus tard le 23 janvier 2026 à 17 Heures 00 GMT.

Conformément à l'article 13 des statuts de la FANAF, le Bureau Exécutif doit être composé de :

- Un(e) Président(e) ;
- Un(e) Vice-Président(e) ;
- Deux (2) à cinq (5) membres.

Par ailleurs, la composition du Bureau doit refléter toutes les composantes de la Fédération et doit, à cet effet, comprendre au moins un membre élu parmi les représentants des sociétés de réassurance et un parmi les représentants des sociétés d'assurance vie et capitalisation.

Les candidatures peuvent être individuelles avec, le cas échéant, précision du poste visé. Elles peuvent également être faites sur la base de listes concurrentes constituées d'un(e) Président(e), d'un(e) Vice-président(e) et d'au moins trois (3) membres.

➤ Conformément à l'article 13 des statuts et au titre II du règlement intérieur, les conditions à remplir sont :

- Être une personne physique ;

- Être Directeur Général, ou Directeur Général Adjoint ou Administrateur d'une société membre de droit de la FANAF ;
- Être mandaté par une société membre à jour de ses cotisations vis-à-vis de la FANAF.

Composition du dossier

- Une demande de candidature (individuelle ou liste) adressée au Président de la FANAF ;
 - Un justificatif de la qualité requise de Directeur Général, de Directeur Général Adjoint ou d'Administrateur de société membre de droit ;
 - Un CV avec photo d'identité.
- **La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 23 janvier 2026, à 17 heures 00 GMT**, soit, au plus tard quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale, conformément au Titre IV du règlement intérieur de la FANAF.

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'expression de ma considération distinguée.

M. César EKOMIE AFENE



PJ : Extrait des statuts et du règlement intérieur de la FANAF